

THONON agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 juillet 2018 à 18 heures

DELIBERATION

Délégués en exercice : 67

Délégués présents : 55

Délégués ayant donné pouvoir : 06

Délégués votants : 61

Date de convocation du Conseil : 10/07/2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept juillet à 18 heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Communautaire à PERRIGNIER sous la présidence de M. Jean NEURY.

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Thonon-les-Bains	T	Jean DENAIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Astrid BAUD-ROCHE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Yves MORACCHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel DOMINGUEZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Charles RIERA	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Michèle CHEVALLIER			<input checked="" type="checkbox"/>	Jocelyne RAYMOND
	T	Gilles CAIROLI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Christine DESPREZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian PERRIOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jocelyne RAYMOND	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles JOLY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Laure ZANETTI-CHINI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Alain COONE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Sophie CHESSEL		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	François PRADELLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte JACQUESSON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christophe ARMINJON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Nathalie LEGRIS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Claude TERRIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Brigitte MOULIN			<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe ARMINJON
T	Jean DORCIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
T	Guillaume DEKKIL		<input checked="" type="checkbox"/>			
T	Françoise BIGRE-MERMIER	<input checked="" type="checkbox"/>				
Sciez	T	Jean-Luc BIDAL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Monique ROCH	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Christian TRIVERIO	<input checked="" type="checkbox"/>			
Douvaine	T	Bernard HUVENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-François BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claire CHUINARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Georges LAPRAZ			<input checked="" type="checkbox"/>	Claire CHUINARD
Bons-en-Chablais	T	Olivier BARRAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Patrice BEREZIAT	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Marie-Thérèse TURENNE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Allinges	T	André BETEMPS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Jean-Paul GONTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	François DEVILLE	<input checked="" type="checkbox"/>			
Veigy-Foncenex	T	Muriel DESPRES	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Gilles NEURAZ	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Bernard CODER			<input checked="" type="checkbox"/>	Suzanne BRYE
Messery	T	Jean NEURY	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Suzanne BRYE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Serge BEL	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Claude GERARD	<input checked="" type="checkbox"/>			

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

THONON agglomération

	Titulaire (T) Suppléant(e) (S)	Prénom NOM	P*	A*	E*	Pouvoir à
Chens-sur-Léman	T	Pascale MORIAUD			<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard FICHARD
	T	Bernard FICHARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
Anthy-sur-Léman	T	Jean-Louis BAUR		<input checked="" type="checkbox"/>		
	T	Christian VULLIEZ		<input checked="" type="checkbox"/>		
Margencel	T	Jean-Pierre RAMBICUR	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Dominique JORDAN	<input checked="" type="checkbox"/>			
Perrignier	T	Claude MANILLIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Frédéric GIRARDOT	<input checked="" type="checkbox"/>			
Massongy	T	François ROULLARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	T	Muriel ARTIQUE		<input checked="" type="checkbox"/>		
Le Lyaud	T	Joseph DEAGE	<input checked="" type="checkbox"/>			Joseph DEAGE
	T	Jean-Yves MEYNET			<input checked="" type="checkbox"/>	
Loisin	T	Dominique BONAZZI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laëtitia VANNER				
Ballaison	T	Christophe SONGEON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Michèle NEYROUD				
Armoiy	T	Daniel CHAUSSEE	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Martine SIEGER				
Cervens	T	Gil THOMAS	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Claire DUTARTRE				
Excenevex	T	Pierre FILLON	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Chrystelle BEURRIER				
Brenthonne	T	Michel BURGNARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Geneviève SECHAUD				
Yvoire	T	Jean-François KUNG				Suppléante de J.F. KUNG
	S	Aline DURET	<input checked="" type="checkbox"/>			
Orcier	T	Thérèse BAUD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Joseph BOURGEOIS				
Fessy	T	Patrick CONDEVAUX	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Marie-Christine CHARRIERE				
Drailant	T	Lucien CHESSEL			<input checked="" type="checkbox"/>	
	S	Pascal GENOUD				
Lully	T	René GIRARD	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Karine LOTHOS				
Nernier	T	Marie-Pierre BERTHIER	<input checked="" type="checkbox"/>			
	S	Laurent GRILLON				

(*) Présent(e), Absent(e) ou Excusé(e)

Invités

Lionel BOULENS, Services CA
Anne-Sophie BAUD, Services CA
Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

Jean-Paul GONTHIER a été élu secrétaire

Invités excusés

Carole ECHERNIER, Services CA

THONON agglomération

N° DEL2018.160

URBANISME – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Bas-Chablais - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)

M. le Président rappelle que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais a prescrit le 17 décembre 2015 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire, document repris depuis le 1^{er} janvier 2017 par Thonon Agglomération suite à la fusion entre la Communauté de Communes du Bas-Chablais, la Communauté de Communes des Collines du Léman avec extension à la ville de Thonon-les-Bains.

M. le Président fait état de l'avancement de la procédure et rappelle également qu'un premier débat du PADDi s'était tenu au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais le 15 décembre 2016 conformément à l'article L 151-5, débat visant à :

- définir les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- arrêter les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et des loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune
- fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Avant d'ouvrir le débat lors de ce Conseil Communautaire du 15 décembre 2016, M. le Président avait exposé le projet de PADDi, en soulignant l'importance et la place du projet de territoire de 2015, dont la synthèse servait de socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, à savoir :

« Anticiper et accompagner de façon durable le développement de notre territoire transfrontalier par une armature permettant d'en préserver son cadre et sa qualité de vie (renfort du lien social et développement des solidarités entre ses habitants ; préservation des paysages et de l'environnement). »

Depuis ce débat, et au regard de l'avancée des travaux en matière de planification pour le territoire de Thonon Agglomération, il apparaît nécessaire de préciser celui-ci en :

- mettant en relation le développement démographique sur le territoire avec ses capacités foncières
- intégrant les enjeux portés par le PLUi (modération de la consommation des espaces, cohérence entre l'offre en matière de mobilité et l'urbanisme, préservation des espaces naturels et agricoles...).

Ce PADD s'articule toujours autour de quatre axes stratégiques complémentaires et interdépendants :

- conforter les capacités d'interconnexion, tant en interne qu'avec les territoires voisins y compris transfrontaliers, en garantissant une accessibilité du territoire par un lien entre urbanisme et mobilité
- créer les conditions favorables à une meilleure cohésion sociale, en luttant contre toute ségrégation sociale et spatiale par des conditions de logements, d'aménagement/équipements/services qui soient en faveur d'une mixité sociale tout en répondant aux besoins de la population locale

THONON

agglomération

- garantir la pérennité des ressources du territoire en renforçant sa capacité d'anticipation/adaptation aux évolutions économiques, sociales, climatiques, énergétiques
- développer les capacités de création de richesses territoriales en s'appuyant et développant une économie résidentielle, productive et touristique.

Afin d'intégrer ces attentes complémentaires, le PADDi voit deux approches successives s'intégrer en fonction de :

- La hiérarchisation primaire

Une répartition des capacités à justifier à l'échelle du PLUi, en cohérence avec l'armature définie dans le PADD :

- Renforcement des polarités : Douvaine, Veigy-Foncenex, Bons-en-Chablais et Sciez
- Prise en compte de la particularité des communes situées en couronne de Thonon-les-Bains : Margencel, Anthy-sur-Léman
- Une articulation cohérente entre les polarités et les communes présentes au sein du bassin question.

- La hiérarchisation secondaire

Une enveloppe par commune à hiérarchiser, en cohérence avec l'armature proposée dans le PADD. Il s'agit de mettre en place une hiérarchisation de la croissance urbaine en identifiant les typologies d'espaces suivants :

- Les centres bourg
- Les espaces préférentiels de développement
- Les espaces périurbains de développement modéré
- Les hameaux historiques
- Les groupements de constructions.

Le projet de PADD présenté lors de cette séance figure en annexe.

Après cet exposé, M. le Président a déclaré le débat ouvert :

Joseph DEAGE indique tout d'abord que suite aux derniers échanges dans les réunions de travail au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), la commune de Margencel ne figure plus comme faisant partie intégrante de la couronne de Thonon. Cette modification doit donc être intégrée par le présent débat.

Joseph DEAGE souligne que le débat ne peut porter que sur les 17 communes de l'ex- Communauté de Communes du Bas-Chablais. Par ailleurs ce débat va ouvrir la possibilité de recourir à des sursis à statuer pour tout projet impactant des zones sensibles, à enjeux ou tout simplement incompatibles avec les gisements identifiés. Il faudra donc que les communes sollicitent l'agglomération immédiatement pour que les sursis puissent être instaurés le cas échéant.

M. le Président précise qu'il n'y aura pas de limitation de surfaces posée par le SCOT, par exemple pour engager un travail obligatoirement par OAP.

Bernard FICHARD salue le travail effectué, puis rappelle que le PLU de Chens-sur-Léman est en cours de révision avec une forte pression de l'Etat, voire du SCOT, en matière de réduction des zones urbanisables. Le choix de l'armature urbaine n'est pas contesté, la terminologie en est assumée, la difficulté porte en fait sur les conséquences, là encore en terme de surface urbanisable. La proximité de Genève est certes une pression, mais elle a été organisée par la commune. L'inquiétude pointe car il y a une quantification marquée avec ce nouveau PADD et ce malgré la notion et l'intérêt de bassin de vie. Le PLUi demande ainsi de retirer encore des surfaces. Il y aura sans doute des demandes de

THONON agglomération

modifications en conséquence lors d'un prochain débat suivant l'orientation définitive que certains axes pourraient prendre.

Jean-François BAUD souligne le besoin de préciser l'emplacement de la piscine dans ce PADD et le souhait pour Douvaine de l'accueillir.

Dominique BONAZZI trouve lui aussi qu'il est dommage que la piscine ne soit pas plus précisément fixée, tout en soulignant qu'elle est bien mentionnée.

M. le Président précise à l'assemblée qu'un accompagnement va être lancé cet automne pour que l'agglomération s'appuie sur Assistant à maître d'ouvrage qui aura pour mission de rendre la concrétisation de ce projet compatible avec les délais du PLUi.

Après ces échanges, M. le Président clôt le débat.

VU le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L 153-36 et suivants,

VU la délibération n°2015-188 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.),

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0084 en date du 14 novembre 2016 prononçant la fusion de la Communauté de Communes du Bas-Chablais avec la Communauté de Communes des Collines du Léman, avec extension à la Commune de Thonon-les-Bains, permettant la création d'une Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération » à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU la délibération n°DEL 2016-234 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Chablais en date du 15 décembre 2016 prenant acte du débat qui s'est tenu pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0090 du 25 octobre 2017 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la présentation du nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) à la Conférence Intercommunale des Maires le 3 juillet 2018,

VU le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération réuni en Assemblée plénière le 5 juillet 2018, qui a rendu un avis favorable sur le développement urbain proposé dans le nouveau PADD.

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Bas-Chablais a expressément, le 17 décembre 2015, par délibération motivée, prescrit la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.i.),

CONSIDERANT qu'il appartient aujourd'hui au Conseil Communautaire de Thonon Agglomération de débattre des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

ENTENDU l'exposé de M. le Président.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte :

- du débat qui s'est tenu sur les orientations générales du PADD du PLUi
- que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD
- que la délibération sera transmise à M. le Préfet de Haute-Savoie et fera l'objet d'un affichage à la Communauté d'Agglomération durant un mois à l'antenne de Ballaison
– Domaine de Thénières - 74140 BALLAISON.

____ THONON agglomération

DEMANDE à chaque Maire de soumettre les orientations générales du PADD du PLUi au débat de son Conseil Municipal à la séance la plus proche et de transmettre à Thonon Agglomération le procès-verbal de la séance retraçant les échanges.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président



Acte certifié exécutoire le **20 JUIL. 2018**
Télétransmis en Sous-Préfecture le **20 JUIL. 2018**
Notifié ou publié, le **20 JUIL. 2018**
Le Président

